



Vente d'une voiture à un particulier et LRAR

Par Visiteur

Bonjour,j'ai vendu ma voiture à un particulier le12 décembre et aujourd'hui (le 16 mars) il nous a envoyé une lettre recommandé pour nous signaler que le disque d'embrayage est mort.Il veut nous envoyer au tribunal si l'on ne paye pas la facture ou alors que l'on lui restitue l'argent de la vente de la voiture .Notre voiture était suivi chez citroen , avec facture à l'appui:et au dernier controle tout était normal ,pas de défaut mécanique. merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Il veut nous envoyer au tribunal si l'on ne paye pas la facture ou alors que l'on lui restitue l'argent de la vente de la voiture .Notre voiture était suivi chez citroen , avec facture à l'appui:et au dernier controle tout était normal ,pas de défaut mécanique.

Vous a-t-il précisé à quoi était du la panne?

S'il ne s'agit pas d'un vice caché vous n'êtes en rien responsable.

En outre est ce que la voiture a déjà été réparée?

Cordialement

Par Visiteur

Il nous a envoyé une facture de garage précisant qu'il y a l'embrayage à changer .Est ce que l'embrayage est un vice caché ? la voiture n'a jamais été réparé : juste les controles :vidanges et peintures

Par Visiteur

Chère Madame,

Est ce que l'embrayage est un vice caché ?

Tout dysfonctionnement dans une voiture peut être un vice caché mais sans expertise l'on ne peut pas le deviner.

Donc vous devez expliquer à votre acheteur qu'étant donné que vous n'êtes responsable que pour les vice cachés,il doit faire réaliser une expertise à ses frais afin d'établir si ce problème est du à l'usure ou à un vice caché. Il est probable que le cout de l'expertise le fasse changer d'avis.

Bien évidemment s'il a déjà effectué les réparations, plus rien n'est possible.

Bien cordialement